

24/06/2025

PROMOUVOIR LES DROITS DES TRAVAILLEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : INTERVIEW DE BORIS PLAZZI, MEMBRE DU BUREAU DE LA CGT

Dans le cadre du programme Coopérer autrement en acteurs de changement, la CGT conduit une initiative pilote en Arménie et en Géorgie : « **Promouvoir les droits des travailleurs face au changement climatique** ». L'objectif : intégrer les enjeux climatiques dans les revendications syndicales et construire, avec les partenaires locaux, une transition juste qui ne sacrifie pas les droits des travailleuses et travailleurs.

À quels enjeux répond l'initiative pilote « Promouvoir les droits des travailleurs face au changement climatique » ? Comment a-t-elle été co-construite et qu'est-ce qui motive cette coopération ?

L'initiative pilote « Promouvoir les droits des travailleurs face au changement climatique » répond à plusieurs enjeux majeurs. Elle vise d'abord à traduire les grandes recommandations internationales en réalités concrètes, en tenant compte des situations locales grâce à l'échange d'expériences entre syndicats, à la sensibilisation des responsables syndicaux aux enjeux de la transition juste, et à la préparation de campagnes syndicales adaptées.

Cette démarche s'inscrit également dans la volonté d'intégrer les questions climatiques dans les revendications syndicales, à tous les niveaux : local, national, régional et international. Elle entend ainsi encourager un dialogue social qui prenne en compte l'adaptation au changement climatique et les exigences d'une transition juste pour les travailleuses et travailleurs.

Un autre enjeu fondamental est l'inclusion des syndicats de la région du Caucase du Sud — notamment en Arménie et en Géorgie — dans le mouvement syndical international sur le changement climatique. Cela permet de renforcer leur participation aux débats mondiaux et de faire entendre leurs voix dans les processus décisionnels.

La motivation à travailler ensemble découle d'un constat partagé : le changement climatique est un défi global qui dépasse les frontières géographiques, politiques et économiques. Dans un contexte d'urgence climatique croissante, il est devenu impératif d'imposer une transition juste, qui ne sacrifie pas les droits des travailleurs. La co-construction du projet a été rendue possible grâce au mécanisme de pré-projet mis en place par le CFSI, qui nous a permis de nous rendre sur le terrain, dans la région, pour construire le projet conjointement avec nos partenaires locaux.

Au-delà des acteurs syndicaux, d'autres acteurs de la société civile ou institutionnels sont-ils mobilisés ? En quoi cela influe-t-il positivement sur la promotion des droits des travailleurs et des transitions justes ?

Oui, plusieurs autres acteurs sont impliqués, ce qui renforce l'impact du projet. L'Arménie et la Géorgie étant membres du Partenariat oriental de l'Union européenne, les syndicats partenaires participent aux activités de la plateforme de la société civile mise en place dans ce cadre. Cette plateforme fonctionne à la fois localement, dans chaque pays, et à l'échelle européenne, notamment lors de réunions à Bruxelles.

Depuis 2025, la CGT représente la Confédération européenne des syndicats (CES) au sein de la plateforme société civile Arménie/UE, aux côtés de nos collègues de la CTUA et d'organisations non gouvernementales. Ce mandat est l'un des impacts concrets de notre initiative. En Arménie, cette plateforme tient ses réunions dans les locaux mêmes de la CTUA, ce qui témoigne de la reconnaissance institutionnelle croissante du rôle des syndicats.

Par ailleurs, l'Arménie est engagée dans un processus de consolidation de ses institutions démocratiques. Lors de notre déplacement en avril, nous avons pu constater sur place la dynamique de construction citoyenne en cours, dans laquelle les syndicats jouent un rôle structurant.

Cette ouverture à d'autres acteurs de la société civile permet de renforcer la légitimité des syndicats dans les débats publics et institutionnels, et de faire progresser ensemble les exigences de justice sociale et environnementale.

Quels sont les principaux impacts de cette démarche sur les territoires concernés et sur les acteurs mobilisés ?

Les effets du projet se mesurent à plusieurs niveaux. Sur le terrain, notre présence dans des zones marginalisées ou en tension, comme la ville de Kapan dans la région du Syunik en Arménie — classée zone rouge par le Ministère des Affaires étrangères français — a une portée symbolique forte. Y rencontrer les grévistes de la plus grande mine de cuivre du pays constitue un geste concret de solidarité, qui renforce la légitimité des syndicats locaux et leur capacité d'action. Cette région est aussi stratégique pour le déblocage des voies de communication internationale.

Pour les syndicats partenaires, l'un des impacts majeurs est l'enracinement des enjeux liés à la transition écologique dans leurs pratiques et leurs réflexions syndicales. Les autorités locales commencent également à identifier les syndicats comme des interlocuteurs pertinents sur ces questions, ce qui marque une avancée importante.

À l'horizon 2026, un autre impact structurant est en préparation : l'organisation de la COP Biodiversité en Arménie. Cela représente un double enjeu pour nous :

- D'une part, les syndicats sont déjà très présents lors des COP Climat ; il s'agit désormais de renforcer leur participation dans les COP Biodiversité, qui soulèvent des problématiques spécifiques, notamment la captation des ressources naturelles par les industries pharmaceutiques ou cosmétiques.
- D'autre part, cela permet de promouvoir une approche intégrée des enjeux environnementaux : biodiversité, climat, désertification. Ces thématiques sont souvent traitées séparément, alors qu'elles sont intrinsèquement liées.

Quelles sont les prochaines étapes de votre démarche commune ?

Les mois à venir seront particulièrement intenses. En septembre, une délégation de la CGT se rendra en Géorgie pour rencontrer la GTUC, principale centrale syndicale du pays. Cette visite permettra d'échanger autour des défis concrets liés au changement climatique, notamment pour les 2000 salariés des mines de charbon dont les emplois sont aujourd'hui menacés. Dans ce contexte, la transition juste ne peut rester un concept théorique ; elle doit répondre à des besoins très concrets.

La région montagneuse de Géorgie, riche en cours d'eau, est également ciblée pour la construction de barrages hydroélectriques dits « verts ». Or, ces projets ont un impact direct

sur les usages locaux de la terre et modifient les microclimats, les rendant plus humides. Là encore, les enjeux environnementaux et sociaux sont intimement liés.

En novembre, nous participerons à la COP30 à Belém (Brésil) avec nos camarades arméniens et géorgiens. Cette participation internationale est un autre résultat direct du projet, qui permet de renforcer la présence syndicale sur la scène mondiale et de faire entendre la voix des travailleuses et travailleurs du Caucase du Sud. Elle constitue aussi une passerelle vers l'avenir, notamment en lien avec la prochaine COP Biodiversité en Arménie.